

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Julien BENARD, Maire.

Présents : M. Julien BENARD, Mme Maeva PASCAL, M. Jean-Claude HUGONIN, M. Bernard BERTHET, Mme Josiane HAM, Mme Béatrice HUGONIN, M. Tristan PERRIER, Mme Laura SIMONNET

Absents excusés : M. Serge HAM, Mme Elodie LE LUYER, M. Tony VINCO

Date de convocation : 23/07/2026

Date d'affichage : 24/07/2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 8

Votants : 11

M. Tony VINCO a donné pouvoir à Mme Josiane HAM
M. Serge HAM a donné pouvoir à M. Jean-Claude HUGONIN
Mme Elodie LE LUYER a donné pouvoir à M. Tristan PERRIER

A 20h, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal.

Secrétaire de séance : Mme Laura SIMONNET

N° 521 **Vente d'herbe de l'alpage de la commune**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande présentée par M. ORTOLLAND Sébastien et Mme MEYER-LAVIGNE Frédérique sollicitant l'attribution de la coupe ou du pâturage de l'herbe sur des parcelles communales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la vente de l'herbe des parcelles du domaine communal pour la saison 2026 afin d'en assurer l'entretien et de valoriser le patrimoine foncier de la commune ;

Le Maire expose au Conseil municipal que les parcelles concernées sont les suivantes :

- **Parcelles** : C008, C006 et C007
- **Surface totale** : 324 ha 33a 33ca
- **Bénéficiaire** : M. ORTOLLAND et Mme MEYER-LAVIGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la vente de l'herbe sur pied des parcelles susmentionnées ;

FIXE le montant de la redevance forfaitaire à la somme globale de 900 euros neuf cents euros), payable à réception du titre de recette émis par la trésorerie.

Deux conventions seront rédigées au nom de chacun des preneurs.

La répartition de la surface et des redevances est répartie comme suit :

- 300€ à Mme MEYER-LAVIGNE pour 80ha
- 600€ à de M. ORTOLLAND pour 244 ha 33a 33ca

DÉFINIT la durée de la présente autorisation pour l'été 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de vente d'herbe à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier

Le Maire,
Julien BENARD



Transmis au contrôle de légalité le

31/07/26

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

- 3 AOUT 2026

RECEPISSE

Secrétaire de séance
Laura SIMONNET

